



HAL
open science

De Wimbledon à l'île du diable. L'affaire du crime de Monte-Carlo (1907)

Marc Renneville

► **To cite this version:**

Marc Renneville. De Wimbledon à l'île du diable. L'affaire du crime de Monte-Carlo (1907). 2014, <https://criminocorpus.hypotheses.org/7696>. hal-01393113

HAL Id: hal-01393113

<https://hal.science/hal-01393113>

Submitted on 6 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VARIA

De Wimbledon à l'île du Diable. L'affaire du crime de Monte-Carlo (1907)

PAR MARC RENNEVILLE · PUBLICATION 5 SEPTEMBRE 2014 · MIS À JOUR 27 AOÛT 2015



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

En août 1907, Monaco fut le théâtre d'un homicide à mobile crapuleux qui connut rapidement un retentissement international. Les raisons du large écho donné à l'affaire sont multiples. Il y a d'abord l'horreur du crime : la victime est une riche veuve. Après l'assassinat, son corps fut découpé puis transporté dans une malle et une valise jusqu'à Marseille. Il y a ensuite la personnalité des assassins : il s'agit d'un couple marié dont la femme, Marie Rose Gool, n'aurait pas été la dernière à participer à l'abominable forfait ; et dont l'homme, Vere

Saint-Leger Gool, était un ancien sportif de haut niveau qui avait notamment disputé en 1879 la finale du tournoi de tennis de Wimbledon. Enfin, la nationalité des protagonistes du drame : la victime – Mme Emma-Erika Levin – est suédoise, la femme inculpée est née française, l'homme est irlandais, le lieu du crime est la villa Menesini, située au 14 boulevard des Moulins, à deux pas du casino de Monte-Carlo. L'affaire relève donc du droit pénal de la Principauté de

Monaco dont le code pénal est calqué – à quelques détails près – sur le code français de 1810. Les peines y sont d'ailleurs mises en exécution par la voie d'une convention franco-monégasque car la principauté n'a ni prison pour peine ni bourreau.

L'affaire fut jugée au tribunal supérieur de Monaco en décembre 1907. De l'instruction au procès, Marie Rose Goold nia toute participation au crime tandis que son mari en livra successivement quatre versions. Dans la première, il expliqua que c'est en rentrant à son domicile qu'il trouva porte ouverte et le cadavre de la veuve Levin, dépouillé de ses bijoux, suggérant ainsi l'existence d'un assassin en fuite. Dans la seconde, il déclara être le seul auteur du crime et avoir tué parce que sa victime l'avait insulté. Dans la troisième version, Vere Goold se chargea à nouveau seul du crime mais changea de mobile, affirmant qu'il avait involontairement tué sa victime pour la voler, dans la quatrième enfin, qu'il avait bien tué Mme Levin pour la voler mais que sa femme l'avait aidé (Le Matin, 3 décembre 1907, p. 2). Au procès, il défendit la troisième version.

Le couple inculqué fut reconnu coupable de vol et d'homicide volontaire. Le rôle de la femme Goold semblant bien plus déterminant qu'elle ne l'avouât au procès, le tribunal la condamna à mort. Bien que la responsabilité pénale du mari n'ait pas été formellement atténuée en raison de son état de déchéance physique et d'ivresse chronique, l'ancien sportif échappa à la peine capitale et fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. La femme fut ensuite graciée et sa peine fut commuée en condamnation à la réclusion perpétuelle. Vere Goold fut envoyé en Guyane où il mourut moins d'un an après son débarquement, le 8 septembre 1909. Marie Rose Goold décéda à la maison centrale de Montpellier en 1914.

L'affaire est unique dans les annales du sport et du crime. Elle a fait l'objet d'un roman historique documenté (Michael Sheridan, *Murder in Monte Carlo*, Dublin, Poolbeg, 2011) et inspirée en 2012 la création et la représentation d'une pièce de théâtre (« Love all », jouée par la compagnie Cheerywild)

Le document présenté ici à cette affaire est totalement inédit. Nous devons sa publication à la générosité de M. Philippe Collin, qui l'a découverte en 2013 dans le grenier d'une maison familiale, au milieu de papiers ayant appartenu à

son grand-père, Léon Collin (1890-1970), qui était un jeune médecin engagé dans les troupes coloniales au moment du transport de Vere Saint-Leger Goold en Guyane.

Il s'agit d'un manuscrit autographe composé de 44 pages réparties sur trois cahiers d'écolier. Le texte a été rédigé en français par Vere Saint-Leger Goold lors de son transfert en Guyane. Vere Goold livre dans le deuxième cahier son ultime version du déroulement du crime.

Marc Renneville

À lire sur Criminocorpus :

Autour des mémoires de Vere Goold, par Philippe Collin

Les Mémoires de Vere Goold

Tweet
